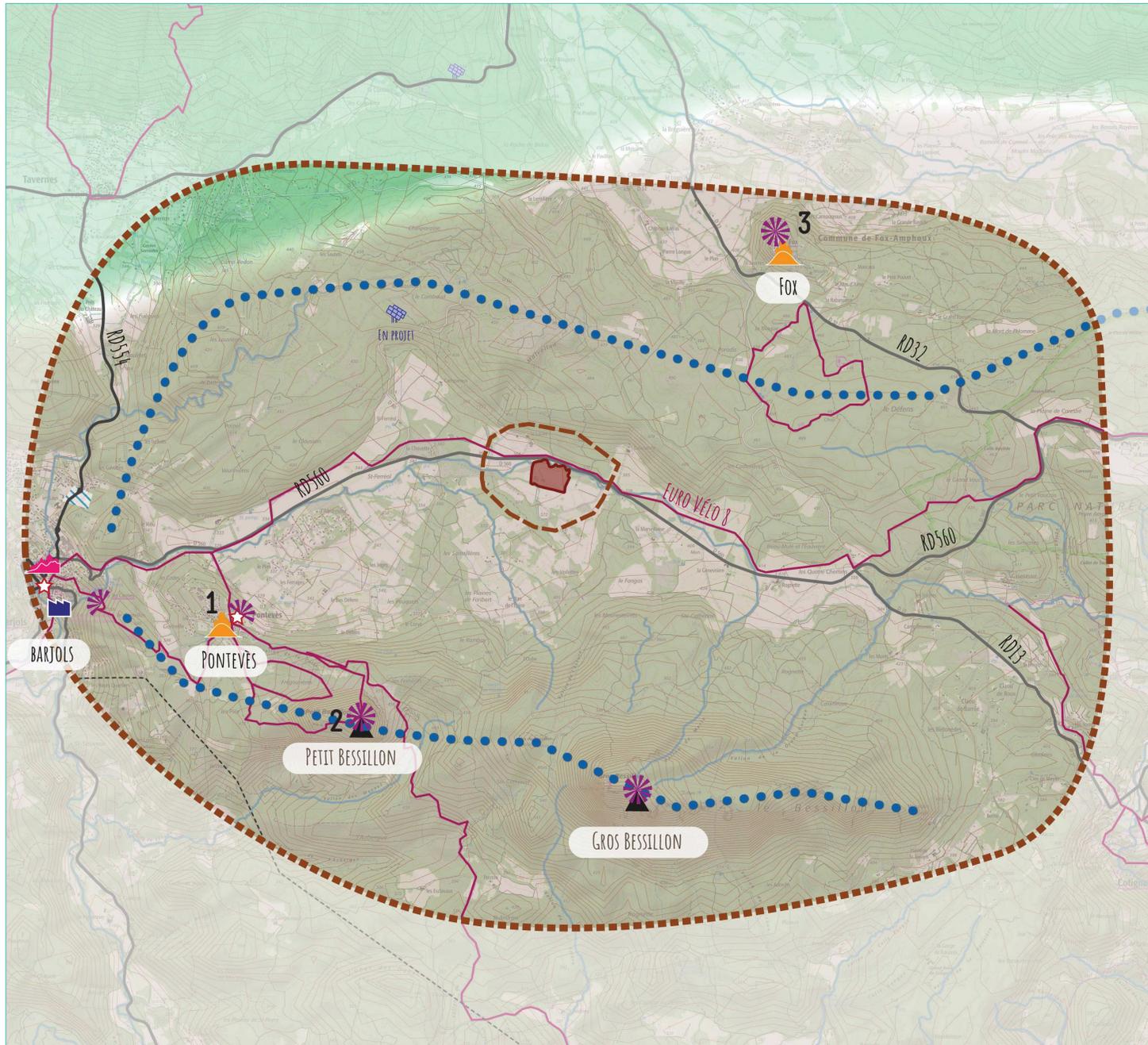


PROJET AGRIVOLTAÏQUE  
DE PONTEVÈS

PAYSAGE

(Aire d'étude éloignée)



LEGENDE

Aires d'étude paysagère

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude éloignée
- Limite de l'aire d'étude immédiate

Éléments structurants et perceptions visuelles

- Réseau hydrographique et surface en eau
- Ligne de crête principale
- Point culminant
- Forêt et trame arborée principale
- Point de vue majeur sur le grand paysage
- Edifice repère dans le paysage
- Zone d'activités
- Site économique traditionnel en déclin - secteur en cours de mutation
- Lignes électriques à haute tension
- Parc photovoltaïque au sol

Typologie des bourgs

- Petite ville
- Bourg perché

Axes de passage principaux

- Route de liaison principale
- Route de liaison régionale
- GR/itinéraire de randonnée

Unités paysagères

- Le Centre Var
- Le Haut Var



### 2.2.3 La perception de la ZIP à l'échelle du grand paysage



#### 1. Panorama depuis le château de Pontevès

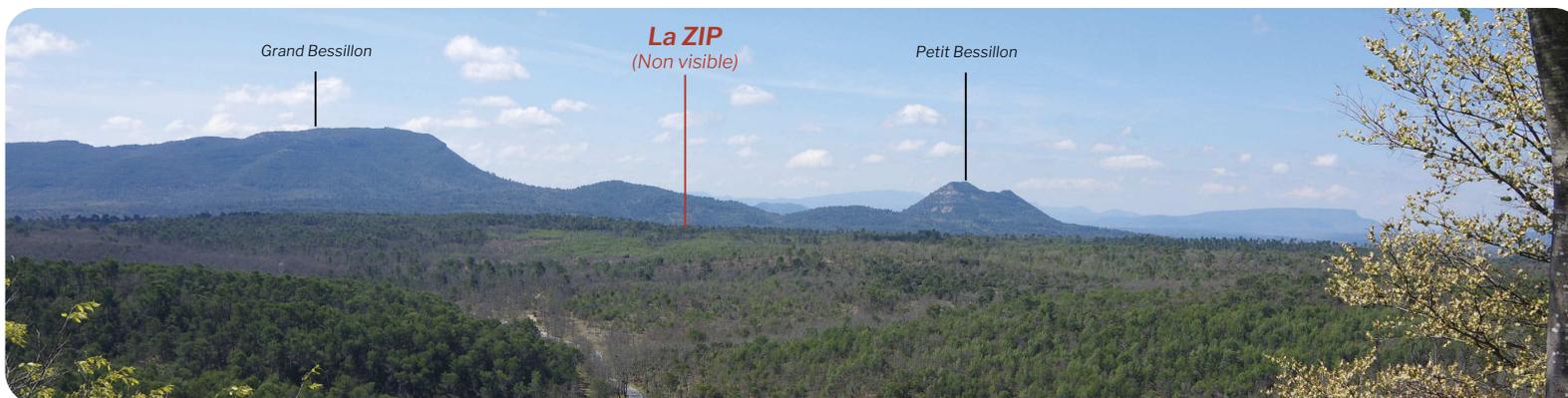
Depuis le château de Pontevès, il existe un joli panorama sur la plaine viticole. Cependant, l'éloignement et les nombreuses masses boisées ne permettent pas d'apercevoir la ZIP.



#### 2. Panorama depuis le Petit Bessillon

L'accès au Petit Bessillon permet d'accéder à un large panorama sur la plaine viticole et les lointains massifs. Il est possible de légèrement identifier l'emprise de la ZIP mais au regard du large champ visuel, elle ne constitue qu'une portion minime du paysage perçu.

Depuis le Grand Bessillon, la distance à la ZIP est similaire. Sa perception est relativement identique.



#### 3. Panorama depuis le village perché de Fox

Depuis cet emplacement, la plaine viticole de Pontevès est masquée par les reliefs collinaires. La ZIP est donc imperceptible.

### SYNTHÈSE

> Une ZIP très légèrement perceptible depuis les panoramas du Petit et Grand Bessillon mais au regard de l'étendue du paysage perçu, il ne constitue qu'une portion minime du paysage perçu. A cette distance, la sensibilité au projet est évaluée à très faible.

### 2.3 LES PAYSAGES ET ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX PROTÉGÉS

Le territoire d'étude et ses paysages se caractérisent par des éléments patrimoniaux dont les plus remarquables sont protégés : édifices protégés au titre des monuments historiques (MH), sites inscrits et classés, Sites patrimoniaux remarquables (SPR)... Les monuments historiques et les sites concernés s'insèrent dans des contextes paysagers différents. La perception de ces éléments, leur mise en scène et la qualité du cadre paysager donnent une image du territoire et contribuent à l'intérêt patrimonial des éléments protégés.

Le périmètre d'étude éloigné compte 3 édifices protégés au titre des Monuments Historiques situés à l'Ouest de l'aire d'étude éloignée. Il convient de noter qu'il n'existe aucune protection patrimoniale s'appliquant sur le château de Pontevès situé dans le village.

#### - Château de Saint-Ferréol à Pontevès (1)

Le domaine présente le double intérêt d'une entité foncière et d'un paysage agricole préservés depuis trois siècles, avec son réseau de petits canaux autour desquels se répartissent bâti, plantations et cultures. Au centre du domaine, précédé d'une remarquable allée de platanes, le pavillon se présente comme une construction soignée aux belles façades en pierre de taille. A l'intérieur, un décor de toiles peintes, datant de 1762, est conservé dans l'une des pièces du rez-de-chaussée.

Les éléments protégés sont constitués des façades et toitures du pavillon avec la terrasse sud et, à l'intérieur, la salle à manger avec son décor de toiles peintes ; l'allée de platanes avec la demi-lune d'entrée dans l'axe du pavillon ; les façades et toitures de la ferme ; les façades et toitures du moulin ; le pigeonnier en totalité

#### - Eglise collégiale Notre-Dame dite aussi collégiale Saint-Marcel à Barjols (2)

La protection porte sur l'église collégiale en totalité, ainsi que l'emprise (hors des chapelles du Rosaire et des Demoiselles) des galeries sud, est, ouest et de l'aire de l'ancien cloître avec les vestiges subsistants de ce dernier ; le sol des parcelles B 547 et 548, situées à l'est de la chapelle du Rosaire et où s'élevait un ancien bâtiment (cad. B 521, 547, 548) : classement par arrêté du 25 juin 1979

#### - Maison dite du Marquis de Pontevès à Barjols (3),

La porte Renaissance, avec la trompe située à gauche : classement par décret du 12 décembre 1921



(1) Château de Saint-Ferréol à Pontevès et son allée de platanes qui est également protégée



(2) Eglise collégiale Notre-Dame dite aussi collégiale Saint-Marcel à Barjols

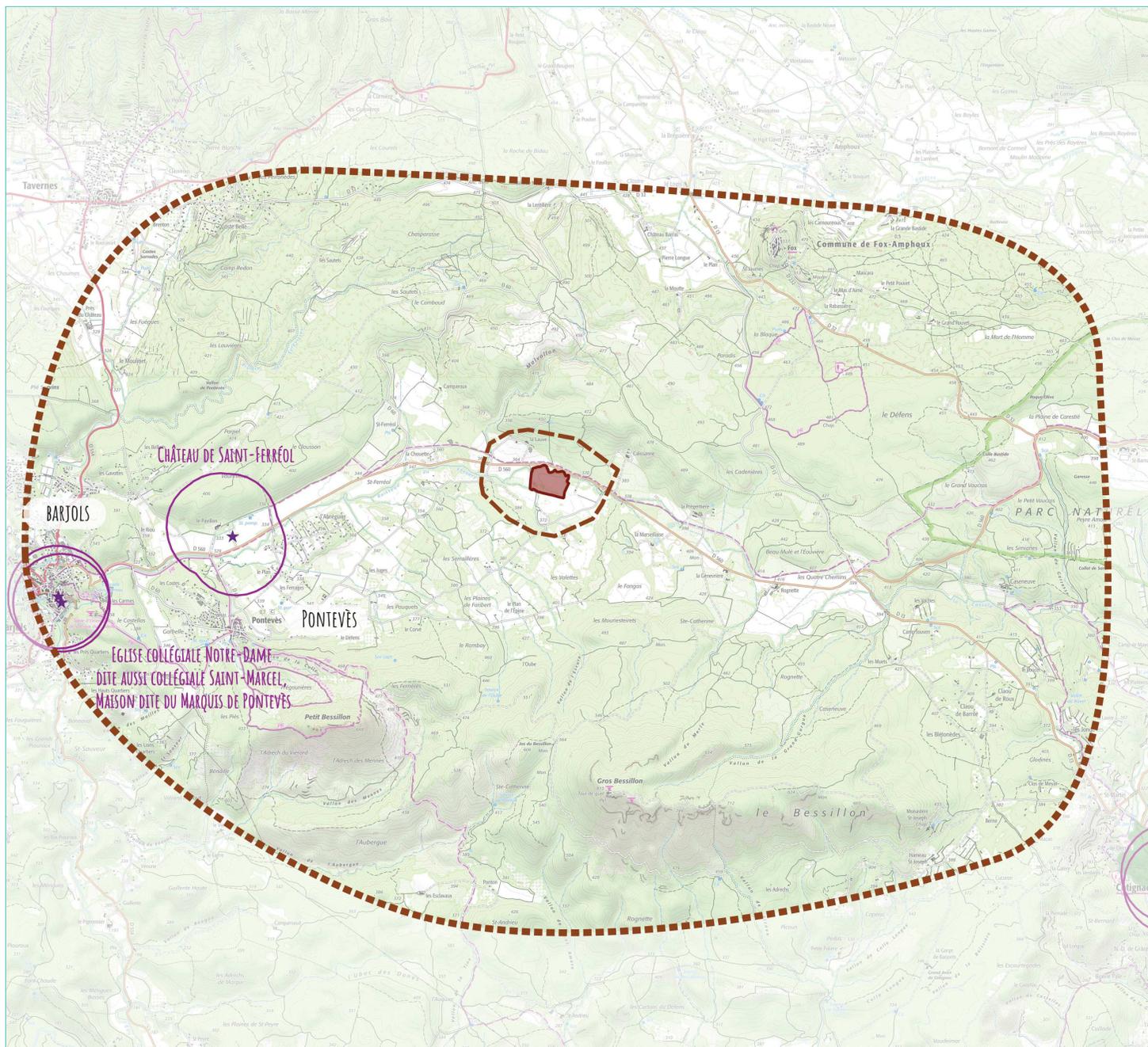


(2) Maison dite du Marquis de Pontevès à Barjols ( Source : BROUARD FREDERIC - <https://monumentum.fr/>)

#### SYNTHESE

> Les édifices protégés au titre des MH sont éloignés de la ZIP (distance supérieure à 3,2 km) et se situent majoritairement dans des contextes fermés (cadre bâti important, environnement végétal) n'offrant que de faibles échappées visuelles. Les possibilités de covisibilité avec la ZIP s'avèrent donc inexistantes.

## PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE PONTEVÈS PATRIMOINE PROTEGE (Aire d'étude éloignée)



### LEGENDE

#### Aires d'étude paysagère

- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude éloignée
- Limite de l'aire d'étude immédiate

#### Protection du patrimoine bâti

- Monument historique classé ou inscrit
- Périmètre de protection des Monuments Historiques

#### Protection du patrimoine paysager

- Site inscrit ou classé



**RÉSONANCE**  
Urbanisme & Paysage®

### 2.4 LE SITE DANS SON CONTEXTE PAYSAGER PROCHE - AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

#### 2.4.1 Lecture du site d'implantation et de ses abords

Le site retenu pour le projet agrivoltaïque est une parcelle agricole en jachère acquise par le Domaine des Roches Blanches, progressivement plantée en vignes. La partie sud de la ZIP a été plantée début 2021, la partie nord sera plantée en 2022 et la partie centrale (concernée par la structure) est aujourd'hui plantée en grandes cultures (sainfoin) et sera plantée en vignes début 2024. Le projet s'inscrit dans le paysage présentant les caractéristiques suivantes :

##### > Une mosaïque entre espaces agricoles et milieux naturels

Le paysage de l'aire d'étude immédiate est constitué d'une mosaïque relativement équilibrée entre espaces agricoles et milieux naturels.

En matière d'agriculture, la viticulture apparaît relativement peu présente en comparaison des pratiques caractérisant l'aire d'étude éloignée. En effet, c'est la céréaliculture qui domine sur cette portion de la plaine et les vignes sont ici quasiment absentes. Le parcellaire exploité est constitué de grandes parcelles et la place de la végétation naturelle y est alors fortement réduite, permettant quelques larges perceptions sur le paysage, avec en arrière-plan, la vision lointaine du Grand Bessillon et Petit Bessillon lorsque le regard est orienté vers le Sud.

L'agriculture n'est pas omniprésente sur l'aire d'étude immédiate. Elle laisse une large place aux milieux forestiers qui occupent notamment les secteurs de relief peu favorables à une exploitation agricole. La végétation s'appuie également sur la trame hydraulique, constituée notamment du Ruisseau du Fauvery, le long duquel il existe une belle ripisylve.

Les perceptions visuelles du territoire d'études sont donc fortement influencées par la présence de masques verticaux arborés et la forte densité forestière du secteur. Ces éléments favorisent les jeux d'ouvertures et de cloisonnements visuels, avec parfois des phénomènes de fermeture totale du paysage dans les espaces forestiers.

##### > Des habitations dispersées à proximité de la ZIP

Un habitat dispersé est présent aux abords du site d'implantation du projet. Il se compose principalement de constructions anciennes, aux formes simples et à l'architecture locale. Les constructions sont à la fois implantées le long des voies mais aussi dans des chemins en impasse. Elles sont également souvent isolées, parfois regroupées à deux ou trois, mais jamais de manière assez nombreuse pour constituer un véritable hameau.

Plusieurs facteurs sont pris en compte pour étudier la sensibilité des habitations au projet : la distance au projet, la présence de masques visuels, l'orientation du bâti, la visibilité depuis les accès aux propriétés... Il en ressort que trois à quatre habitations présentent une sensibilité par rapport au projet. Ce point devra être pris en compte dans les choix d'implantation et la conception du projet afin de limiter les incidences du projet sur le cadre de vie des riverains.

##### > Un site à proximité de la RD560 et de l'eurovélo8

Le site de projet se positionne à proximité de la RD560, constituant l'axe principal du territoire communal de Pontevès. Il assure une liaison importante à l'échelle locale puisqu'il relie les petites villes de Barjols, de Salernes et de Cotignac. Son trafic reste néanmoins modeste puisque les données du Conseil Départemental du Var font état d'un trafic journalier de 2084 véhicules/jour pour cette portion de la RD560 (année 2017), soit une fréquentation bien inférieure aux routes départementales les plus fréquentées du Var (pouvant atteindre un trafic journalier de 50000 véhicules/jour).

Le maillage viaire est complété de voies communales et chemins ruraux assurant essentiellement un rôle de desserte au parcellaire et des habitations présentes. La ZIP est accessible depuis la RD560 via un chemin de terre permettant de franchir la ruisseau de Pontevès.

Par ailleurs, l'Eurovélo 8 «Méditerranée à vélo» passe à proximité de la ZIP. Son tracé emprunte une ancienne voie ferrée et au niveau de la ZIP, il borde la RD560. La perception de la ZIP depuis cet itinéraire cyclable majeur est donc sensiblement identique à celle perçue depuis la RD560.



La plaine à dominante viticole offre de larges ouvertures visuelles. Elle est desservie par un réseau de voies et chemins ruraux peu empruntés par les voitures



La végétation occupe une place importante dans l'aire d'étude et génère des effets de cloisonnement qui réduisent l'ouverture et la profondeur des perceptions visuelles.



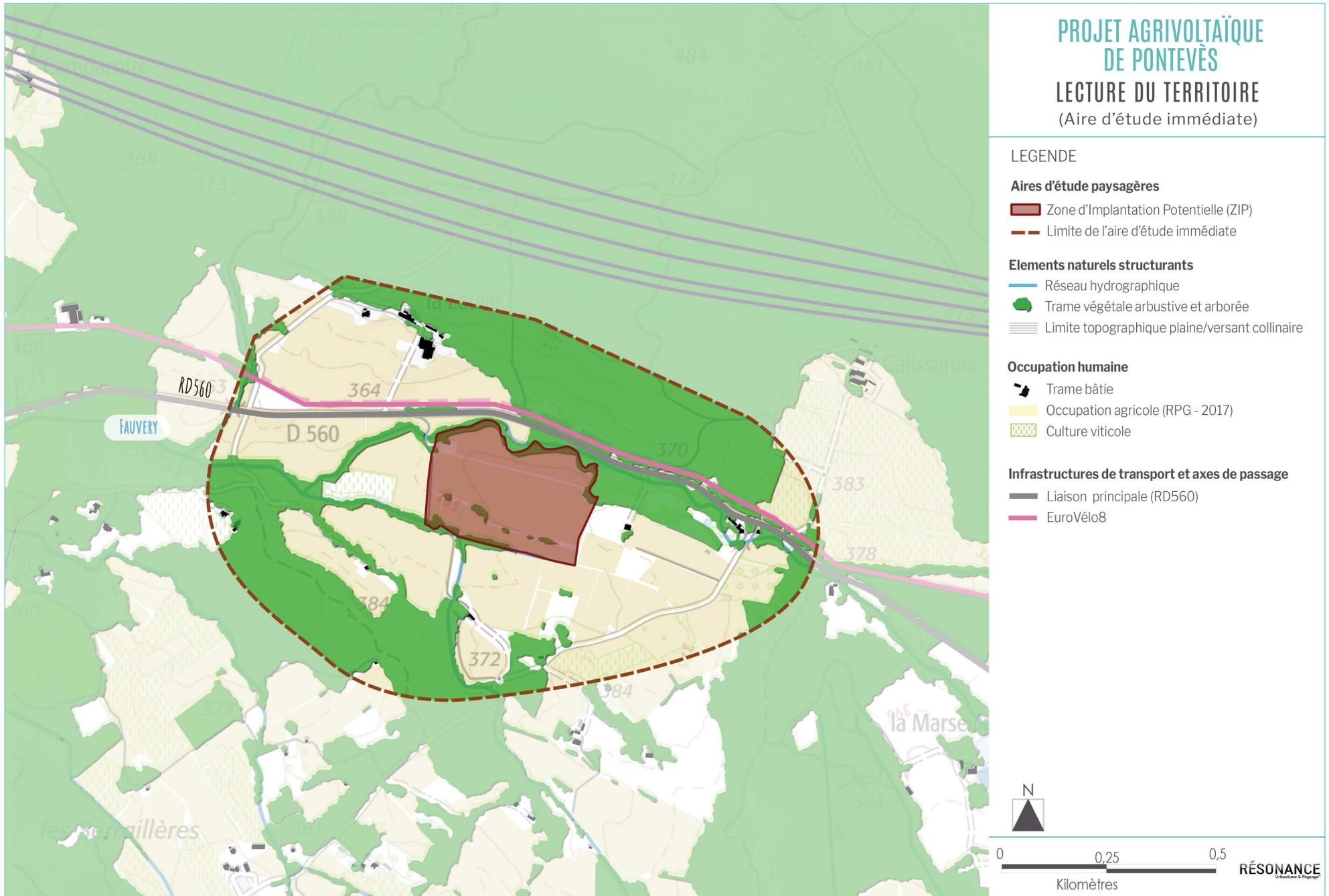
Il existe quelques habitations isolées à proximité de la ZIP ayant une covisibilité avec la ZIP (photos prises depuis la ZIP)



Le tracé de l'eurovélo8 borde la RD560 au niveau de la ZIP



La voie à l'Est de la ZIP présente la physionomie d'une petite route de campagne.



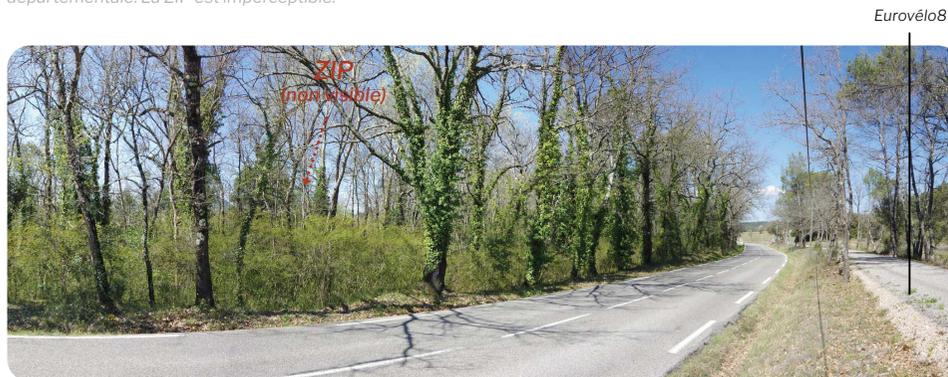
## 2.4.2 Perception du site

### A/ Perceptions du site depuis la RD560 et de l'Eurovélo 8

> Direction : de l'Est vers l'Ouest



1. En arrivant par l'Est, le champ visuel depuis la RD560 est fermé par les masses arborées qui entourent la route départementale. La ZIP est imperceptible.



2. Dense, le petit bois à gauche de la route continue à masquer totalement la ZIP depuis la RD



3. Pour finir, l'épaisseur végétal se réduit à la ripisylve qui suit le tracé courbé de la rivière. Un champ étroit prend place entre la route et la ripisylve. La ZIP reste imperceptible pour les usagers de la route.

> Direction : de l'Ouest vers l'Est



4. En arrivant par l'Ouest, le paysage est davantage ouvert, permettant une large perception de la ripisylve. En période hivernale, il est possible d'apercevoir légèrement la ZIP, au travers des branches des arbres.

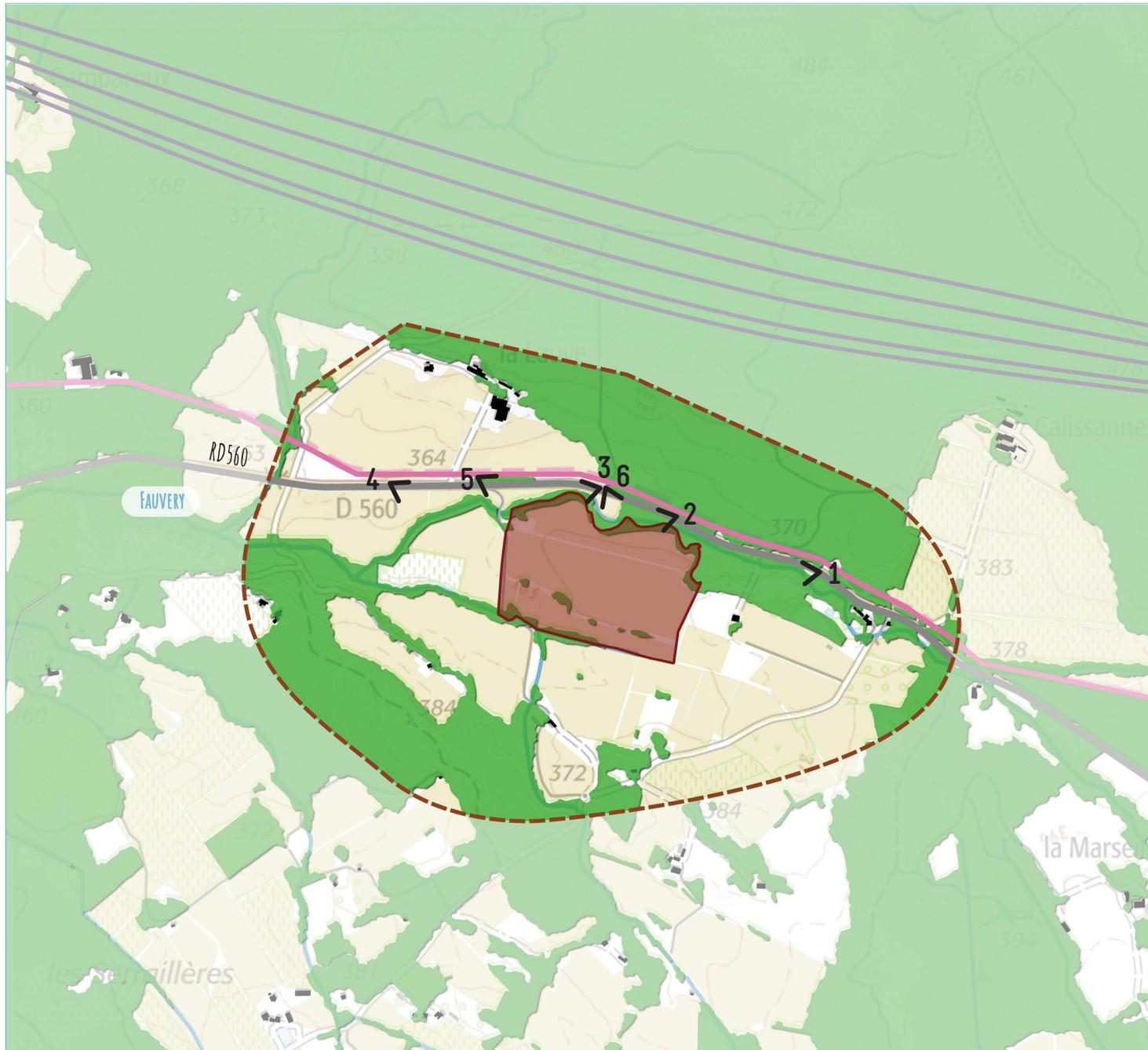


5. En raison de son tracé sinueux, la ripisylve est plus ou moins proche de la route, générant ainsi des effets de rétrécissement, puis d'élargissement du champ visuel. La perception de la ZIP continue à être très limitée.



6. A hauteur de la ZIP, la ripisylve gagne en densité, avec notamment une strate arbustive qui reste en feuille toute l'année. La ZIP est alors totalement masquée, y compris en période hivernale.

PROJET AGRIVOLTAÏQUE  
DE PONTEVÈS  
LECTURE DU TERRITOIRE  
(Aire d'étude immédiate)



LEGENDE

Aires d'étude paysagères

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Limite de l'aire d'étude immédiate

Elements naturels structurants

Réseau hydrographique

Trame végétale arbustive et arborée

Limite topographique plaine/versant collinaire

Occupation humaine

Trame bâtie

Occupation agricole (RPG - 2017)

Culture viticole

Infrastructures de transport et axes de passage

Liaison principale (RD560)

EuroVélo8

Photographies

Localisation du cliché

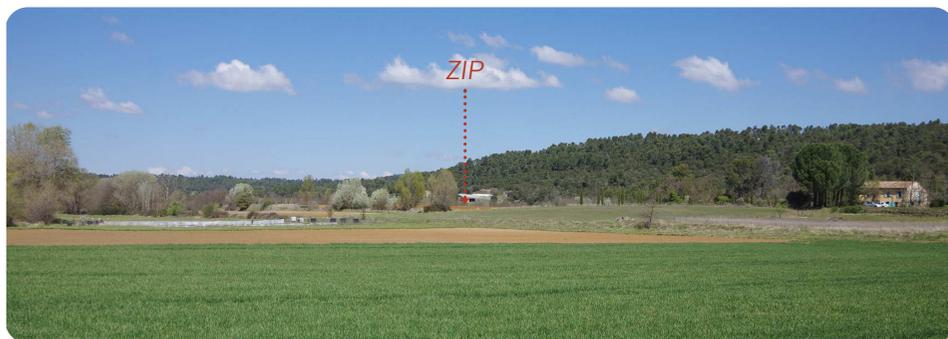


RÉSONANCE  
Urbanisme & Paysage

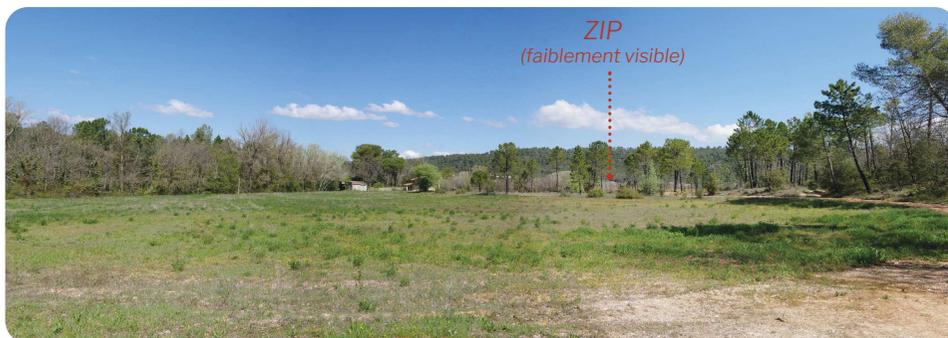
### B/ Autres perceptions de la ZIP au sein de l'aire d'étude immédiate



7. Depuis la route à l'Est de la ZIP, le paysage est relativement ouvert en direction de la ZIP. Il est donc possible de l'apercevoir. Sa perception n'est cependant que partielle en raison de la présence de quelques masques végétaux ponctuels et d'une habitation.



8. Depuis cette route, la perception de la ZIP varie en fonction de l'angle de vue et des effets de cloisonnement plus ou moins importants de la végétation.



9. Plus au Sud, la végétation arborée est dense, limitant ainsi la profondeur et l'ouverture du champ visuel. La ZIP n'est que ponctuellement et très discrètement perceptible.

ZIP  
(non visible)

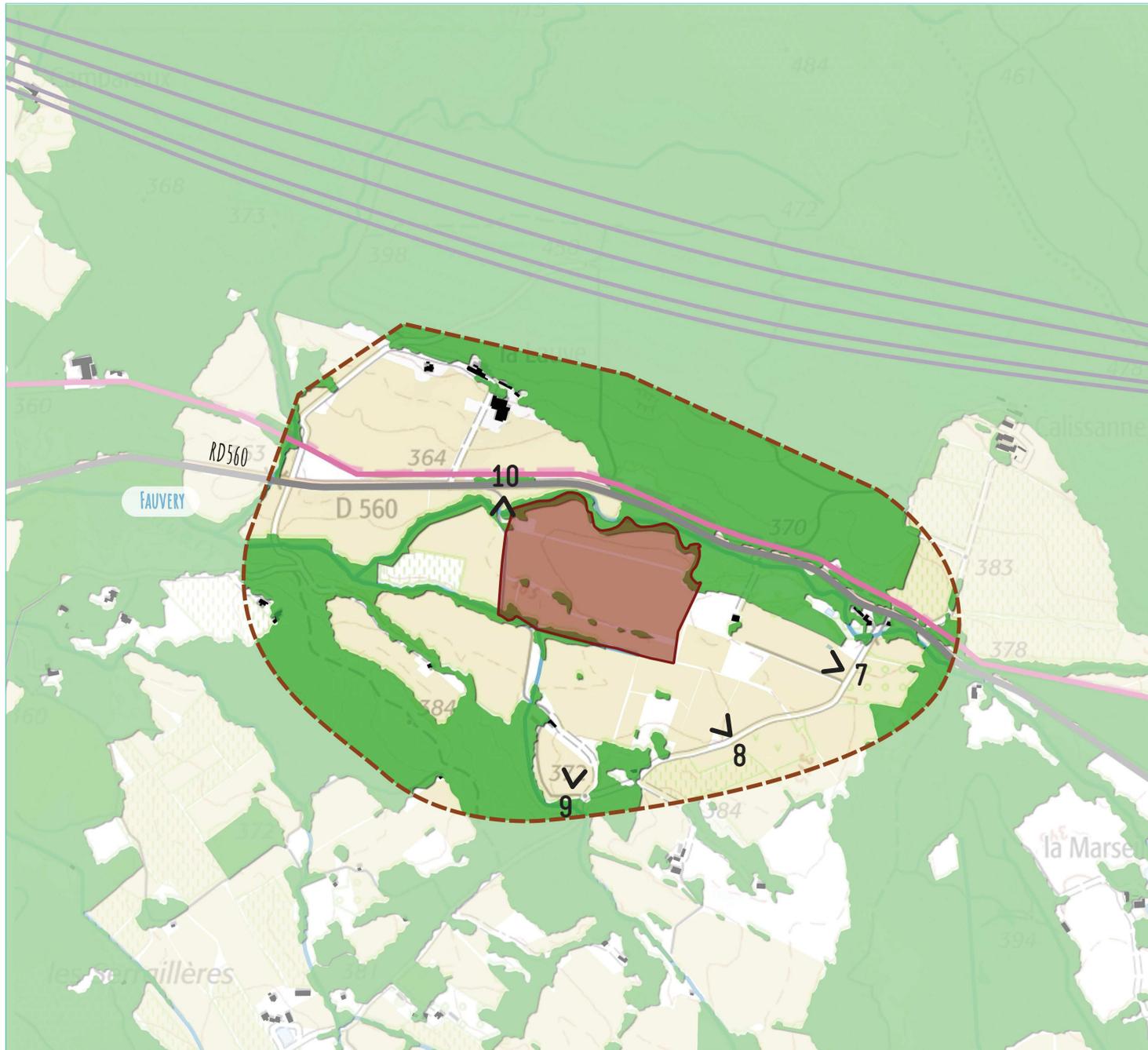


10. Au niveau du chemin d'accès à la ZIP, la ripisylve procure un effet de seuil très épais et opaque, créant un véritable barrière visuelle à l'entrée du site. Cet effet de fermeture participe à la mise en retrait de la ZIP par rapport à l'extérieur.

#### SYNTHESE

- > Un territoire correspondant à une mosaïque de parcelles agricoles et de milieux naturels, mêlant des espaces ouverts et d'autres, très refermés.
- > Un maillage d'espaces forestiers, de haies et d'arbres isolées qui crée des phénomènes de cloisonnement et d'ouvertures et enferme le site visuellement par rapport à son environnement extérieur (notamment côté RD560/Eurovélo8),
- > Quelques habitations isolées à proximité du site qu'il convient de prendre en compte dans les choix d'implantation et de conception du projet,
- > Au Nord de la ZIP, la présence de la RD560 et l'Eurovélo8 constituant des axes à enjeu en raison de leur importance ou de leur dimension touristique. Néanmoins, l'épaisse ripisylve et les boisements présents ne permettent qu'une perception très limitée de la ZIP et uniquement en période hivernale en l'absence de feuillage.

PROJET AGRIVOLTAÏQUE  
DE PONTEVÈS  
LECTURE DU TERRITOIRE  
(Aire d'étude immédiate)



LEGENDE

Aires d'étude paysagères

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude immédiate

Elements naturels structurants

- Réseau hydrographique
- Trame végétale arbustive et arborée
- Limite topographique plaine/versant collinaire

Occupation humaine

- Trame bâtie
- Occupation agricole (RPG - 2017)
- Culture viticole

Infrastructures de transport et axes de passage

- Liaison principale (RD560)
- EuroVélo8

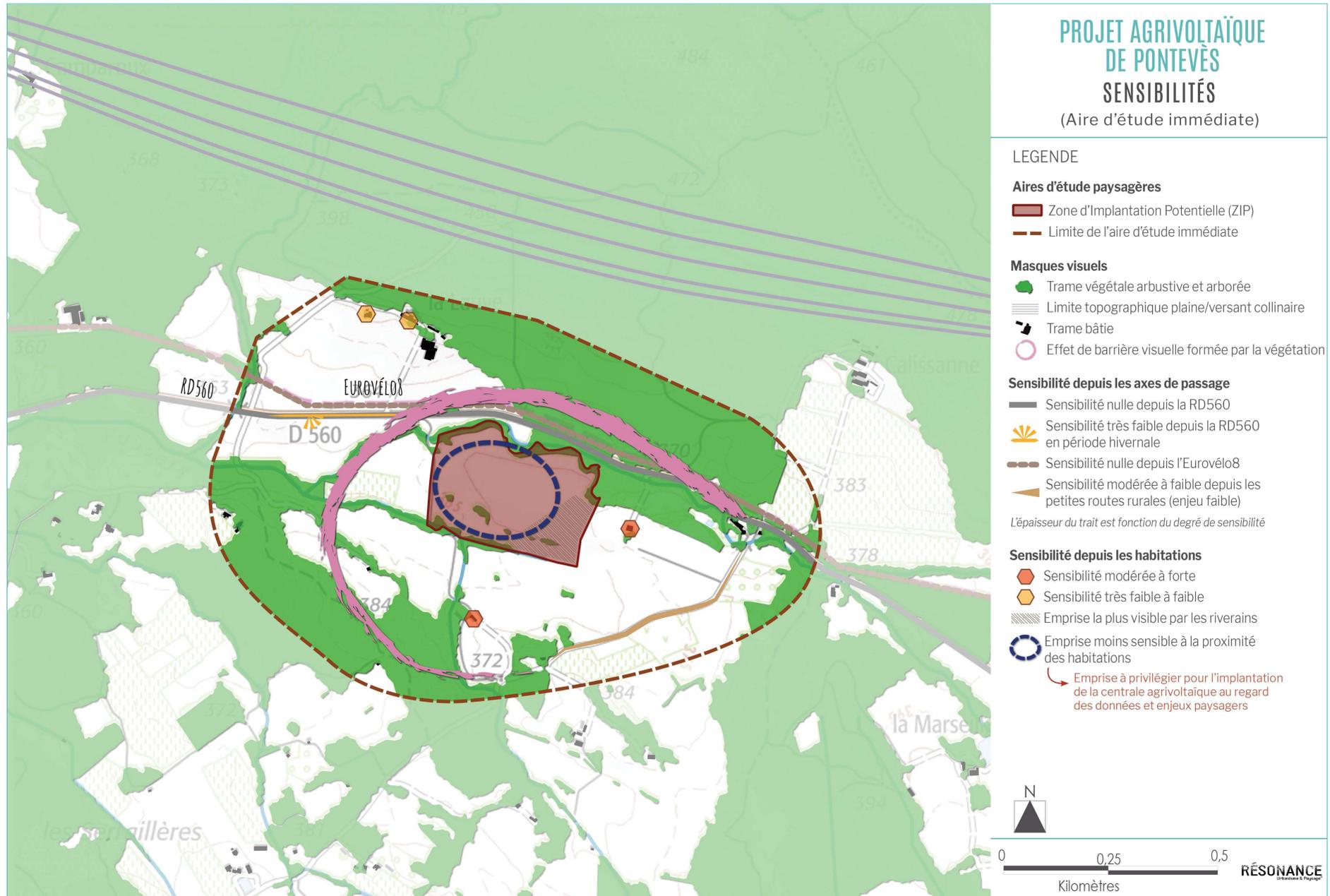
Photographies

- Localisation du cliché



RÉSONANCE  
Urbanisme & Paysage

### 2.4.3 Bilan de l'aire d'étude immédiate - synthèse des sensibilités paysagères



## 3. ANALYSE DES EFFETS ET DES INCIDENCES PAYSAGÈRES

### 3.1 PRÉSENTATION DU PROJET RETENU

#### 3.1.1 Contexte du projet

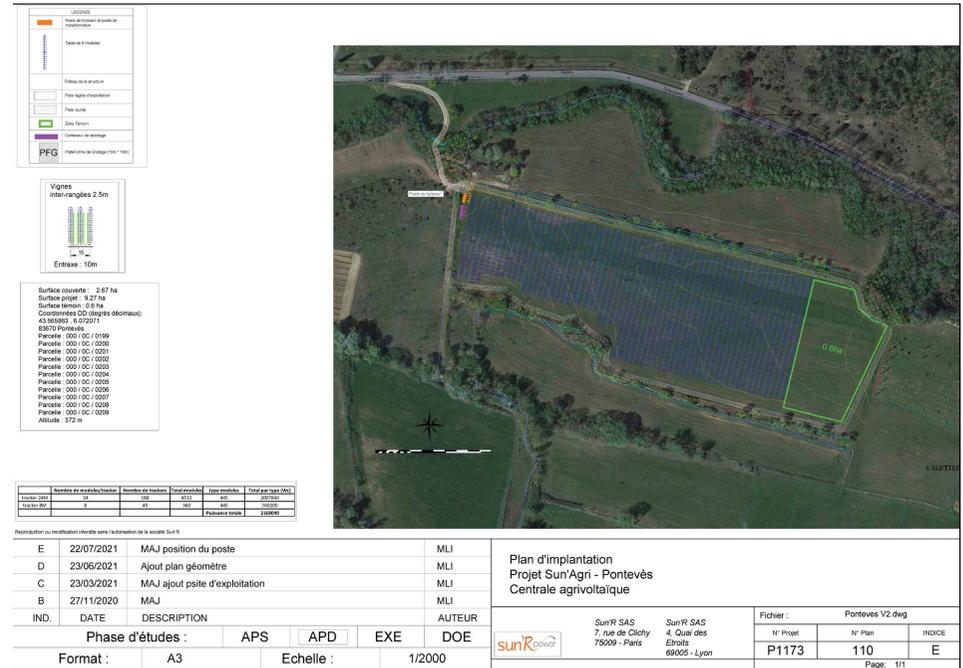
Le projet agrivoltaïque « Pontevès » prend place sur une parcelle actuellement exploitée en jachère et en céréaliculture. Elle fera l'objet d'une évolution de son occupation agricole avec la plantation de vignes. Dans le cadre de sa démarche, l'exploitant souhaite participer à des solutions innovantes d'adaptation au changement climatique, en installant un dispositif agrivoltaïque au-dessus des plantations de vignes. Outre l'intérêt du projet en matière de production d'énergies renouvelables, l'objectif est de prendre en compte les effets du changement climatique et permettre une plus grande maîtrise des cultures (création d'un micro-climat contrôlé, économie des flux intrants, réduction des ressources en eau, etc...).

#### 3.1.2 Le projet retenu

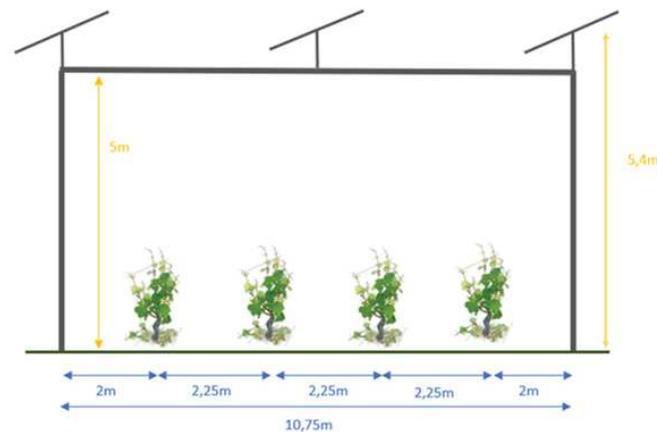
Les parcelles concernées par le projet sont les parcelles cadastrées G199 à G208. Elles totalisent une surface de 9,27ha, constituant la zone d'implantation potentielle (ZIP).

Le projet final est constitué des éléments suivants :

- Une centrale agrivoltaïque dont la surface en AVD (sous panneaux) s'étend sur 2,7 ha,
- Une zone témoin de 0,6ha sans structure agrivoltaïque, nécessaire au suivi expérimental pour comparaison et évaluation des résultats sous ombrage piloté ;
- Un local technique combinant poste de livraison et poste de transformation : il sera situé à l'entrée du site.



Plan masse du projet. La zone témoin est situé à l'Est du projet, permettant de mettre en retrait le parc agrivoltaïque par rapport à l'habitation la plus proche de la ZIP.



Coupe du tracker à 90° (Extrait du PC) : Le point haut de l'installation est situé entre 5 et 6 mètres

### 3.1.3 Démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser) et mesures paysagères

L'objectif des mesures paysagères est d'aménager le site en respectant le plus possible l'identité des lieux et de maintenir l'harmonie du paysage environnant. Les mesures paysagères proposées s'intéressent à la fois au parti pris de l'aménagement et à la place du végétal dans le projet, mais aussi au positionnement, à l'esthétisme et à la qualité des éléments techniques (poste de livraison, clôture, accès, etc.) de manière à proposer un ensemble cohérent avec son environnement, facilitant son intégration. Ainsi, l'objectif des mesures ne consiste pas nécessairement à dissimuler le futur projet depuis l'extérieur mais d'en faire un motif paysager discret et en harmonie avec son environnement.

Sur ce projet, le choix du site limite les incidences potentielles sur les espaces à fort enjeu du territoire (sites touristiques, axes à forte circulation, covisibilité avec des lieux ou édifices patrimoniaux, etc...). En effet, le site retenu est localisé en retrait des différents sites patrimoniaux et ne présente aucune covisibilité avec un édifice protégé. Par ailleurs, bien qu'il se situe à proximité de la RD560 et l'Eurovélo8, il n'existe qu'une perception très discrète et limitée à la période hivernale depuis ces deux axes. L'incidence peut être qualifiée de nulle à très faible et n'appelle pas de mesure de réduction ou d'accompagnement complémentaire. Ainsi, de manière générale, le projet ne sera donc que très faiblement visible pour les usagers du territoire.

Par ailleurs, il existe plusieurs habitations dans le voisinage immédiat, susceptibles d'être impactées par le projet. Pour limiter les incidences visuelles sur le voisinage, des mesures de réduction et d'accompagnement ont été prises dans le choix d'implantation du parc agrivoltaïque sur le site retenu, à savoir :

- L'implantation du parc agrivoltaïque sur le secteur présentant le moins de visibilité pour les habitations proches. En particulier, la présence de filtres arborés existants permettront de réduire la visibilité du projet pour l'habitation située au Sud de la ZIP,
- L'implantation de la zone témoin à l'Est de la ZIP, en interface avec l'habitation la plus proche du projet, conduisant à un retrait de 70 m. de la centrale photovoltaïque par rapport à la limite de propriété,

Malgré tout, des mesures de réduction et d'accompagnement complémentaires sont proposées. Elles portent sur la mise en place de plantations d'un linéaire arborés en limite Est. Elles viendront former un masque visuel avec l'habitation riveraine à l'Est. Cette haie viendra également masquer le parc depuis la voie communale à l'Est de la parcelle.

Par ailleurs, la localisation retenue pour le local technique (à l'entrée du site) permet de le rendre non visible depuis l'extérieur puisqu'il bénéficiera des masques visuels préexistants ceinturant le Nord de la ZIP. Il sera cependant perceptible pour les usagers du site (agriculteur, équipe de maintenance, etc...). Afin de réduire son incidence visuelle, il a fait l'objet d'une démarche d'intégration paysagère qui a porté sur l'aspect du bâtiment. Le choix retenu est l'utilisation d'un teinte brun/gris (RAL8019), discrète et en harmonie avec le paysage qui se mariera davantage dans l'environnement qu'une teinte claire.

Spatialisation des mesures d'accompagnement



#### Projet agrivoltaïque

- Localisation des installations agrivoltaïques
- Zone témoin
- Plantation de haie arborée
- Local technique